



Le Prémontexte

Volume 85

Mai-Juin 2020

Drainage du réseau

Le drainage du réseau de la Régie d'aqueduc de Grand Pré se déroulera pour la période allant du 25 mai au 26 juin 2020.

Cette opération pourrait altérer l'aspect qualitatif et esthétique de l'eau distribuée en termes de coloration et de turbidité (eau brouillée).

De plus, pour cette période, afin d'assurer une efficacité optimale au drainage, il se peut que la concentration de désinfectant (hypochlorite de sodium) soit légèrement haussée, ce qui pourrait se répercuter par des goûts et odeurs accentués pour les usagers.

Ces inconvénients temporaires visent à assurer et maintenir le plus haut standard possible de qualité de l'eau potable distribuée par la Régie à ses usagers.

Réouverture du bureau municipal

Veillez prendre note **que seul le bureau municipal** sera ouvert aux citoyens à compter de lundi 25 mai du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h. Le restant de l'édifice municipal demeure fermé aux organismes et au public. Nous vous encourageons le plus possible à nous contacter par téléphone au 819-268-5526 ou par courriel.

Jean Charland : adminmuni@munipremont.ca

Isabelle Plante : adjointe@munipremont.ca

Patrick Baril : pbaril@sainte-alexis-des-monts.ca

Par mesure de prévention, une seule personne à la fois sera admise dans le bureau et le lavage de main sera obligatoire.

L'inspecteur en urbanisme sera présent au bureau un mercredi sur deux à partir du mercredi 27 mai.

Enregistrement des chiens

Vous trouverez ci-joint un formulaire de la Municipalité concernant l'enregistrement des chiens.

Il est obligatoire de nous le retourner dans les plus brefs délais par la poste ou par courriel adjointe@munipremont.ca ou adminmuni@munipremont.ca .

L'enregistrement est obligatoire en vertu du décret 1162-2019 à l'endos du formulaire.

Prenez note que toutes plaintes concernant les chiens doivent être faites par écrit et acheminées au bureau par courriel ou courrier. La municipalité acheminera celle-ci directement au contrôleur canin.

Le formulaire est également disponible sur le site internet de la municipalité <http://www.sainte-angele-de-premont.ca/services/enregistrement-dun-chien/>



Le Prémontex

Volume 85

Mai-Juin 2020

Annulation

En raison de la pandémie actuelle de la COVID-19, la distribution des arbres qui aurait dû avoir lieu en mai et la Fête au Village du 1^{er} août ont été annulées.

Interdiction de feu

Si vous possédez un foyer muni d'un pare-étincelles (avec ouvertures maximales de 1cm par 1 cm), disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue ou en gravier, vous pouvez continuer à profiter de la chaleur d'un bon feu de foyer, et ce, même lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert.

Pour informations, contactez le directeur incendie Denis Bergeron au 819-996-0216

Lingettes et guenilles

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, les lingettes peuvent obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, brûlant ainsi le moteur de celles-ci.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour les municipalités et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens, surtout en temps de pandémie.

- › Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars;
- › Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences;
- › L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif;
- › L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Un refoulement d'égout en temps de pandémie, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours alors que les options d'hébergements sont plus rares. C'est aussi devoir procéder aux nettoyages de votre demeure dans un contexte où les services sont au ralenti. Il est de notre responsabilité à tous d'agir afin d'éviter ces désagréments coûteux.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour jeter vos lingettes à la poubelle!

Collecte des gros déchets

La collecte des gros déchets aura lieu lundi le 25 mai en même temps que la collecte d'ordure.

Refusé lors de la collecte : tout ce qui contient du halocarbure (frigorifère, air climatisé...) peintures, pneus.